

ALFRED DE COURCY ET LA SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX FAMILLES DES MARINS FRANÇAIS NAUFRAGÉS

Lors de la première assemblée générale de ses fondateurs, le 11 mai 1880, Monsieur Alfred de Courcy, président de la Société de Secours aux Familles des Marins Français Naufragés, a prononcé l'allocution suivante. Elle fait connaître à la fois l'objet, l'origine, les premiers développements et le fonctionnement de la Société.

« Messieurs,

En 1839, il y a de cela un peu plus de quarante ans, un médecin, homme de bien, résidant à Bath en Angleterre, avait pour domestique un ancien marin et son habitude était de se faire lire par lui les gazettes. Tous deux s'attendrèrent un jour au récit de naufrages qui avaient causé la mort de nombreux pêcheurs, sur la côte nord du Devon. Le marin demanda s'il n'y avait pas un fonds de secours pour venir en aide aux familles des victimes. Le médecin supposait bien qu'il y en avait un, et promit de s'en informer auprès de l'amiral Brenton, gouverneur de l'Hospice des Invalides de Greenwich. Il apprit avec étonnement qu'il n'existait aucun fonds de secours. Jusqu'en 1839, l'Angleterre, la reine des mers, ne s'était pas aperçue de cette lacune. Ne le lui reprochons pas, Messieurs. Nous ne nous en sommes aperçus en France que quarante ans plus tard. Il faut que ce fonds de secours existe, se dirent l'amiral et le docteur. Ils se mirent à l'œuvre, rédigèrent ensemble une notice, formèrent un Comité, et la Société bienveillante des pêcheurs et marins naufragés fut fondée.

J'ai entre les mains son plus récent compte rendu. Il constate que, dans le cours de l'année 1878, la Société a reçu plus de 500 000 francs de souscriptions, de donations et de legs, qu'elle possède plus de 50 000 francs de revenus des fonds placés, qu'elle a répandu en bienfaits plus de 500 000 francs sur les naufragés et leurs familles. Voilà ce qu'est devenue l'institution, née en 1839, d'une conversation émue entre un ancien marin et un médecin.

Je relève, en outre, dans un résumé, les chiffres douloureux de 39 028 veuves, de 72 208 orphelins, de 4 756 vieux parents, secourus par la Société depuis sa formation. Vous l'avez entendu, Messieurs, plus de 39 000 veuves mises en deuil par les catastrophes des naufrages, un millier de veuves chaque année. C'est le tribut payé au minotaure, c'est à ce prix qu'une nation acquiert et maintient la suprématie maritime.

Je disais tout à l'heure qu'on ne s'était aperçu que quarante ans plus tard, en France, que nous avons aussi un devoir d'humanité à remplir. Il s'était cependant formé, dans quelques ports, à Dunkerque, à Saint-Valery, à Fécamp, à Dieppe, à Granville, à Saint-Brieuc, des institutions locales, sortes de Sociétés de secours mutuels, qui sont extrêmement intéressantes. Mais il n'existait pas d'institution généralisée. Depuis qu'a commencé de fonctionner celle que vos libéralités m'ont aidé à fonder, je vois à quels besoins elle répond et quelles détresses abandonnées elle a déjà la joie de soulager.

Il y a quelques années, frappé par cette lacune, j'avais voulu essayer de la combler. Je me défiais de mes forces, je pensais avoir besoin de hauts patronages, et même de patronages officiels. Mes premiers efforts n'avaient pas réussi et m'avaient laissé découragé. Pourtant, au mois de juin de l'année dernière, j'osai proposer aux Assureurs maritimes de Paris, réunis en Comité, de tenter un nouvel effort, sans aucun patronage que celui des assureurs eux-mêmes. Ce fut jugé téméraire par plusieurs. Voulez-vous, leur dis-je, avoir l'honneur de fonder une institution bienfaisante qui manque à la France ? Votez une première subvention largement libérale, une somme qui ait par elle-même un prestige, à défaut de celui que nous n'avons pas. Votez une somme de 20.000 francs et accordez-moi de plus l'hospitalité gratuite de vos bureaux, afin de supprimer l'obstacle des frais. Sur cette base, je me risquerai à bâtir. — Je me souviens que j'ajoutais : Si je vous demandais un service personnel, je vous prierais de me refuser. Je sens que la tâche sera rude, elle exigera que je m'y dévoue tout entier. Mon âge est celui du repos, bien plutôt que des entreprises nouvelles. Refusez-moi, je ne tenterai plus rien, et je tâcherai de n'y plus penser.

Ce langage était sincère. Je ne sais s'il était habile. Je crois volontiers à l'habileté de la sincérité. Messieurs, l'Assemblée des assureurs n'a pas eu pitié de moi, elle a préféré avoir pitié des familles des naufragés. Avec un élan unanime, la subvention de 20 000 francs fut votée, et je me trouvai engagé par mon imprudente promesse. Un des membres de l'Assemblée jeta, je ne dirai pas dans la discussion, il n'y en eut pas, mais dans les préliminaires du vote, une expression heureuse que je me plais à rappeler. *“ Nous tous qui sommes ici, s'écria-t-il, nous vivons en quelque sorte des naufrages ; il est bon de songer à ceux qui en meurent ”*. — Les assureurs maritimes y ont si bien songé que ce premier don collectif de 20 000 francs fut aussitôt suivi d'autres libéralités de la part des Compagnies séparément, de leurs directeurs et de leurs agents. Les courtiers d'assurances maritimes s'associèrent généreusement à ce mouvement, qui gagna les ports de mer. Si je récapitule, sur la liste des fondateurs, ce qui représente le contingent de l'industrie des assurances, je n'arrive pas à moins de 70.000 francs. C'est donc avec justice que l'article premier des statuts élaborés par le Conseil d'Etat porte que la Société a été fondée sous les auspices des assureurs.

Toutefois j'étais impatient de la placer aussi sous d'autres auspices, plus imposants dans l'opinion publique, sous ceux des Chambres de Commerce, et je m'adressai d'abord, assez timidement, à l'honorable M. F. Mallet, président de la Chambre de Commerce du Havre. L'accueil fait à ma requête fut généreux et

empressé. La Chambre du Havre, sous l'inspiration de son président, vota aussitôt une subvention de 5 000 francs et obtint pour ce vote l'approbation de M. le Ministre du Commerce. Je compris à l'instant même que ma cause ou plutôt la cause des familles des naufragés était gagnée. En témoignant ma reconnaissance à M. Mallet, je lui écrivais que la décision qu'il avait provoquée était un gage éclatant de succès. Je ne me trompais pas. Les Chambres de Commerce de Dunkerque, de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, de Rouent, de Brest, de Calais, de Boulogne, de Honfleur, de Bayonne, de Nice ont successivement répondu à mon appel. Je n'ai pas craint de solliciter celle de Lyon, et je l'ai trouvée sympathique à nos marins. Enfin j'ai sollicité la Chambre de Commerce de Paris. Je lui ai dit que la ville de Paris ne s'est jamais désintéressée des choses maritimes, et qu'elle a un navire dans ses armoiries. Je lui ai rappelé qu'il y a eu dans nos escadres un vaisseau de soixante-quatorze canons nommé *Les Six Corps*. Savez-vous, Messieurs, la signification de ce nom qui semble bizarre ? Au moment d'une souscription patriotique en 1761, ce vaisseau avait été donné par les six corps de marchands de Paris, lesquels étaient : les drapiers — les épiciers et apothicaires — les merciers, joailliers et quincailliers — les pelletiers — les bonnetiers — et les orfèvres.

L'extrême bienveillance de M. Guibal, président de la Chambre de Commerce de Paris, a rendu ma démarche facile et m'aurait dispensé de cette érudition. La Chambre de Paris a favorisé notre Société d'une subvention de 5.000 francs.

J'ai pensé alors aux municipalités du littoral, je leur ai présenté que les détresses inopinées des familles de marins à la suite de naufrages deviennent une charge des bureaux de bienfaisance, une affliction pour la population toute entière, dont la charité est souvent fatiguée de la récurrence de quêtes et de souscriptions ; qu'il y a un véritable intérêt municipal, un intérêt de la cité à favoriser le soulagement régulier de ces infortunes. Là encore j'ai été compris. Les villes de Brest, de Nantes, du Havre et de Dunkerque, que je remercie de n'avoir pas même attendu le décret de reconnaissance d'utilité publique, ont voté des subventions ; d'autres s'apprentent à suivre ces exemples. Il y a là une mine qui n'est pas près d'être épuisée, et il y aura, je l'espère, des ressources annuelles. J'aurai, dans le même ordre d'idées, à solliciter, à la session d'août, les Conseils généraux des départements maritimes ; l'un deux, celui du Finistère, a déjà donné, l'année dernière, un bienveillant exemple.

A une autre époque, j'aurais beaucoup compté sur le concours des armateurs. La crise de souffrances que traverse l'industrie des armements, et plutôt au ciel que ce ne fût qu'une crise passagère ! ne me permettait de ce côté que bien peu d'espérances. Néanmoins, presque toutes les Sociétés de navigation à vapeur de France ont tenu à l'honneur de figurer sur la liste des fondateurs de l'Institution. Vous y voyez figurer aussi cinq amiraux, dont deux anciens ministres de la marine, et à côté d'eux des exportateurs, des négociants, des fabricants, des fournisseurs de la marine, des banquiers, des Sociétés diverses de constructions navales, de docks, de crédit, tous empressés de donner un témoignage de sollicitude à nos populations maritimes. Vous y voyez figurer deux Sociétés étrangères qui ont droit à nos remerciements particuliers : la Compagnie hollandaise de navigation Zeeland, de

Flessingue, et la Compagnie d'assurances générales de Trieste et Venise, dont l'honorable représentant à Paris fait partie de notre Conseil.

Aujourd'hui la liste dépasse 160 000 francs ! Ce n'est pas peu de chose, Messieurs, pour un début qui remonte au mois de juillet dernier. Mes démarches ont été bientôt interrompues par la saison des dispersions et des vacances, puis contrariées par les obstacles nés de la rigueur de l'hiver. Les bourses généreuses, assaillies de toutes parts, étaient bien lasses et demandaient grâce en quelque sorte. L'institution anglaise que j'ai prise pour modèle et dont je vous ai dit les développements grandioses a eu de plus humbles commencements : elle n'avait recueilli la première année qu'un peu plus de cent mille francs. Et remarquez que nos résultats ont été obtenus sans bruit et sans frais. Sans frais ! Je mets sous vos yeux le compte rendu, je suis fier d'appeler votre attention sur le chiffre des frais : il se monte à 774 francs et 35 centimes. Je crois que vous trouverez peu d'institutions gérées à aussi bon marché, et cela dans la période d'organisation, d'installation, où tant de sociétés sont surchargées de ce qu'on nomme les frais de premier établissement. Nous devons cette immunité à la très précieuse hospitalité des bureaux du Comité des assureurs, à l'empressement désintéressé de ses employés et des miens. Nous la devons aussi au dévouement des commissaires de la marine, dont je vous reparlerai tout à l'heure. Sans bruit ! Votre Société n'en a fait aucun. Quelques journaux des ports de mer l'ont à peine mentionnée. Elle a, presque aussi discrètement que la charité privée, cheminé dans l'ombre et le silence. Je dirais qu'elle n'est connue que de vous, si elle ne commençait d'être connue aussi, et bénie, dans les plus pauvres hameaux de nos îles et de nos côtes.

C'est le moment de vous exposer, comment elle fonctionne. Dès qu'un désastre maritime est annoncé, le Commissaire du port d'armement, spontanément ou sur ma demande, veut bien m'adresser un extrait du rôle d'équipage, avec l'identification des victimes, et, si elles sont du quartier, des annotations sur la composition et la situation des familles. Très souvent, et à moins qu'il ne s'agisse d'un bateau de pêche, ces familles sont dispersées. Je recevais récemment le rôle de l'équipage, entièrement englouti, d'un navire de Marseille, *La Rose*. Le capitaine était du quartier de Port-Vendres, le second de Narbonne, quatre matelots d'autant de quartiers différents de la Bretagne, un de Cannes, un d'Antibes et deux de Corse. Il me faut alors me renseigner auprès des commissaires respectifs, et c'est ce qu'il y a de plus laborieux dans la correspondance. Les renseignements reçus, j'envoie, par une lettre recommandée, à chacun de ces fonctionnaires une somme que je tâche de proportionner aux besoins les plus urgents, accompagnée d'un bordereau sommaire qui m'est retourné signé et certifié. Le formalisme est très simple et sans frais. La Société a une pièce comptable, explicative, revêtue de la certification d'un commissaire de l'inscription maritime.

Je ne saurais assez vous dire, Messieurs, combien les relations ainsi établies m'inspirent de sympathie et d'estime pour les officiers de ce corps d'élite. Je les connaissais déjà par leur vigilance, par leur dévouement dans les sauvetages, dans la garde et la réalisation des épaves. Ils sont les mandataires, à titre absolument

gratuit, ou plutôt les protecteurs de tous les absents. Je les vois exerçant un autre mandat, une autre protection, heureux d'être les distributeurs du peu de bien qu'il nous est donné de faire, empressés à recueillir et à transmettre des informations que le discernement éclaire, parfois exerçant encore une tutelle sur l'emploi des fonds que pourrait dissiper l'imprévoyance. L'un deux m'écrivait qu'une somme de cent francs que le sui avais adressée pour un vieillard avait servi à payer un loyer, des habits et la note du boulanger. Que de bienfaits dans une somme de cent francs ! Un autre se transportait dans une île pour constater par lui-même les besoins et opérer la distribution des secours que j'avais mis à sa disposition. Et cette correspondance semi-administrative n'a aucune sécheresse, elle a un accent ému, et ces officiers remercient votre Société, tandis que c'est à elle, Messieurs, à leur exprimer par ma bouche sa profonde reconnaissance.

Je vous ai parlé d'une somme de cent francs. Elle est d'ordinaire doublée pour les veuves chargées de famille ; nous ne pouvons guère encore envoyer davantage et nous devons être très ménagers de nos premières ressources. D'après une disposition prudente des Statuts, nous avons mis en réserve les trois quarts du montant des souscriptions de la première année, qui sont de véritables souscriptions de fondation. Je tiens là, Messieurs, un titre de 5 000 francs de rente 5% qui est la base désormais inébranlable de notre réserve et qui nous assure une ressource annuelle de 5.000 francs. Il a coûté 117 018 francs. Nous n'avons eu à porter successivement au fonds de secours que 40 000 francs environ, même moins, toutes les souscriptions promises n'étant pas réalisées, et cette somme serait vite épuisée.

Elles sont nombreuses, en effet, les infortunes obscures que nous avons à soulager. Je dis les infortunes obscures. Ce sont celles que nous recherchons de préférence. Il y a des infortunes qui ont de l'éclat, qui font du bruit qui provoquent un ébranlement spécial de la sensibilité, qui peuvent se passer de nous. Vous avez lu récemment dans les journaux qu'un bateau à vapeur de Dieppe avait péri avec presque tout son équipage. Dieppe, c'est un nom qui possède un talisman. Malgré l'hiver, des souscriptions se sont ouvertes, des concerts ont été organisés, des représentations théâtrales ont été données. Les perles de la voix d'une cantatrice retomberont en rosée bienfaisante sur des pauvres femmes qui ne l'entendront jamais, les veuves de Dieppe seront assez largement secourues. Qui pensera, Messieurs, aux veuves d'Audierne, de Trentemoux, de Saint-Jacut, de Rogliano ou de Noirmoutier si nous ne pensons pas à elles ? Croyez-vous qu'il s'organisera des concerts au profit des familles de vingt pêcheurs de la petite île de Groix, dont le commissaire de Lorient m'adressait tout dernièrement la douloureuse nécrologie ? Vingt victimes au sein de cette peuplade d'insulaires, aussi pauvre qu'elle est vaillante, qui alimente de poisson les tables de Paris, et qu'aucun Parisien n'a jamais visitée.

Qui pensera surtout aux équipages des navires disparus ? Là, aucun récit palpitant ne vient émouvoir les cœurs. On ignore la date, on ignore les circonstances de ces catastrophes mystérieuses, dont les personnes étrangères aux choses

maritimes ne soupçonnent pas la fréquence. Le navire tarde à se présenter au port où il est attendu. Les femmes, les enfants, les mères conservent longtemps, à travers leurs anxiétés croissantes, un espoir tenace. Il vient un jour où l'espoir n'est plus permis et où l'on demande un service funèbre au curé du village, mais la mer a gardé son secret.

C'est dans les hameaux maritimes et dans les petites îles de la Bretagne que l'on rencontre le plus de ces infortunes obscures. J'ai envoyé un secours à une veuve âgée qui avait perdu, par quatre naufrages différents, son mari et ses trois fils. Une Parisienne élégante promenait un jour ses loisirs sur une de ces plages, par un splendide soleil d'été. Les voiles blanches des bateaux de pêche, à peine gonflées par la brise, se croisaient sur les facettes scintillantes des flots, elle était enthousiasmée de la beauté du spectacle, et rencontrant une pauvre femme du pays, elle s'oubliait au point de vouloir lui faire partager son admiration. — Vous devez bien aimer la mer, disait-elle. — Oh ! non, Madame, répondit la veuve. Je la déteste : elle m'a rendue trop malheureuse.

Ne la détestons pas, Messieurs, mais tâchons d'adoucir les conséquences de ses rigueurs. En même temps que je m'y appliquais, souvent touché de la gratitude étonnée avec laquelle est accueilli le bienfait inattendu qui, de Paris, sait découvrir la détresse dans ces humbles hameaux de pêcheurs, je poursuivais auprès de l'autorité compétente un but très important : la reconnaissance de votre Société comme établissement d'utilité publique. C'est d'ordinaire une faveur assez longtemps ajournée, et l'on exige d'une institution qu'elle ait fait pendant plusieurs années ses preuves de services rendus et de vitalité. On me détournait donc de démarches qui seraient, me disait-on, prématurées. Mais j'étais pressé, et fort du patronage des Chambres de Commerce, je n'étais déjà plus timide. J'ai insisté, j'ai trouvé partout bienveillance et empressement. Le Ministre de l'Intérieur a instruit la demande, les Ministres du Commerce et de la Marine ont émis des avis favorables, et ce dernier a bien voulu en prendre occasion pour m'adresser une dépêche officielle de félicitations, où il me remerciait de mon initiative, au nom de nos populations maritimes. Le Conseil d'Etat n'a pas été moins empressé, et le 12 mars dernier, le Président de la République signait le décret que je suis heureux de mettre sous vos yeux. Je crois devoir remercier les très obligeants fonctionnaires qui, chacun dans la sphère de ses attributions, ont hâté ce succès rapide : M. de Crisenoy, alors directeur au Ministère de l'Intérieur ; M. Derche, sous-directeur au Ministère de la Marine ; M. Rougeot, sous-directeur au Ministère du Commerce ; M. Marguerye, maître des Requêtes, rapporteur au Conseil d'Etat.

Dès votre première réunion, quelques mois après sa fondation, la Société se présente donc à vous en plein fonctionnement, avec tous les avantages de la personnalité civile et de la déclaration d'utilité publique, pouvant recueillir des donations et des legs, et en possession d'une inscription de 5.000 francs de rente sur l'Etat. Elle est indestructible, parce qu'elle ne contracte aucun engagement imprudent ; elle ne peut plus que se développer et grandir. Elle grandira, par la multiplication des dons et par les cotisations des marins eux-mêmes. L'institution

anglaise reçoit près de 50 000 cotisations de trois shillings chacune, et c'est une ressource annuelle de plus de 160 000 francs. Elle grandira aussi par les legs. L'institution anglaise en a recueilli dix-neuf dans la seule année 1878, variant de 500 francs à 20 000 francs. Je ne fais point appel aux legs fastueux qui dépouillent une famille, mais aux dispositions discrètes, mesurées, qui prolongent après la mort, qui perpétuent une pensée de sympathie pour les marins.

Messieurs, qui ne serait sympathique aux marins ? Quand on essaie d'énumérer les professions liées aux choses maritimes, on s'aperçoit aussitôt que toute énumération serait incomplète, et je répéterai ici ce qu'a déjà dit la première notice de votre Société. Nous sommes tous tributaires de la mer. C'est la mer qui nous apporte la houille de nos foyers et de nos usines, le fer de nos machines, le bois de nos charpentes et de nos meubles, le lin, le coton, la soie, la laine, le cuir de nos vêtements, le sucre, le café, le poisson de nos tables, et jusqu'au pain quotidien de notre alimentation. C'est la mer qui, dans son reflux, emporte les produits de nos vignobles et de nos fabriques. Ce sont de pauvres marins qui se font, au péril de leur vie et pour un bien chétif salaire, les voituriers, sur les routes de la mer, de toutes les marchandises que nous vendons, que nous achetons ou que nous consommons. Il n'est personne qui ne doive aux marins une partie de son luxe ou de son aisance. Il n'est personne qui veuille refuser un secours aux familles de ceux qui ne rentreront pas au port. »